

DEPARTEMENT DE L' AISNE



Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 24

Absents (titulaires) : 10

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :13

Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Après avoir reçu les explications du rapport du compte administratif 2020,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- d'affecter au budget 2021, le résultat de l'exercice 2020, comme suit :
 - Section de Fonctionnement (compte 002) : 381 409,15 €
 - Section d'Investissement (compte 001) : 5 475,13 €

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 24

Absents (titulaires) : 10

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.Suppléants excusés : M. PLATEAUX.**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :13**Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021

Annexes :

- Extrait du budget primitif 2021
- Présentation du budget primitif 2021

Vu la délibération en date du 18 février 2021 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 et du rapport,

Vu la présentation de projet du budget principal pour l'exercice 2021, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 242 089,15 €	2 242 089,15 €
Section d'Investissement	95 700,00 €	95 700,00 €
TOTAL DU BUDGET 2021	2 337 789,15 €	2 337 789,15 €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2021,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- d'adopter le budget 2021 tel qu'il a été présenté,

et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Hay, vice-président de l'administration générale et des finances,**

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23

Absents (titulaires) : 11

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 10

Titulaires en présentiel : Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :13

Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexes :

- Extrait du compte administratif 2020
- Rapport de présentation du compte administratif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12, L 1612-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion 2020,

Après avoir reçu les explications du rapport du compte administratif 2020,

Les délégués du PETR - UCCSA décident d'approuver sans la présence du Président, Olivier DEVRON :

- le compte administratif 2020 qui présente un excédent de la section de fonctionnement de 381 409,15 € et un excédent de la section d'investissement de 5 475,13 €, et qui se décline comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 682 252,90 €	1 772 948,94 €	90 696,04 €
Section d'Investissement	61 016,71 €	98 347,05 €	37 330,34 €
Total	1 743 269,61 €	1 871 295,99 €	128 026,38 €
Reports de l'exercice N - 1			
Section de Fonctionnement		290 713,11 €	290 713,11 €
Section d'Investissement	31 855,21 €		- 31 855,21 €
Total report N - 1	31 855,21 €	290 713,11 €	258 857,30 €
Résultat d'exécution			386 884,28 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 775 124,82 €	2 162 009,10 €	386 884,28 €

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président de
l'Administration Générale et des Finances,

Etienne HAY



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 24

Absents (titulaires) : 10

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 13

Titulaires en présentiel : M. LÉBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Annexe : Extrait du compte de gestion 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après avoir reçu le compte de gestion 2020 transmis par la trésorerie de Château-Thierry,

Après avoir reçu les explications du rapport du compte administratif 2020,

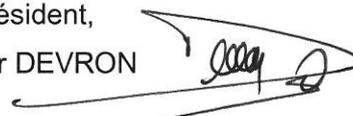
Les délégués du PETR - UCCSA décident d'approuver :

- le compte de gestion 2020 en concordance avec le compte administratif 2020 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 682 252,90 €	1 772 948,94 €	90 696,04 €
Section d'Investissement	61 016,71 €	98 347,05 €	37 330,34 €
Total	1 743 269,61 €	1 871 295,99 €	128 026,38 €
Reports de l'exercice N - 1			
Section de Fonctionnement		290 713,11 €	290 713,11 €
Section d'Investissement	31 855,21 €		- 31 855,21 €
Total report N - 1	31 855,21 €	290 713,11 €	258 857,30 €
Résultat d'exécution			386 884,28 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 775 124,82 €	2 162 009,10 €	386 884,28 €

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 JANVIER 2021

Complément : Pour absence de signature d'un titulaire

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

L'an deux mil vingt et un, le 19 janvier à 18 h 30, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 13 janvier 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 25

Absents (titulaires) : 9

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires et suppléants) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, Mme MARY, Mme PIERRE, Mme REGARD, M. RIVAILLER, M. VERLAGUET.

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, M. MARCHAL, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT,

Suppléants présents :

M BELLANGER, Mme FOYART.

Suppléants excusés :

M. PLATEAUX, M. RICADA.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

Mme BINIEC, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, M. MOYSE, Mme OLIVIER, **M. POURCINE.**

Titulaires excusés :

M. BOUTELEUX.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, M. DURTHALER, M. POIX, Mme POUILLART, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2020,

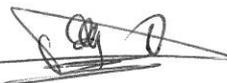
Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- de régler les dépenses d'investissement 2021 en attendant le vote du budget primitif 2021 à hauteur du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au budget 2020
- d'affecter au chapitre 20 : article 2051-020 : 950 € (logiciels)
article 2051-96 : 600 € (logiciel)
- d'affecter au chapitre 21 : article 2183-020 : 1 000 € (ordinateur)
article 2188-020 : 450 € (sono portative)

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON





DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : SCoT : AVIS SUR LE PROJET DE PLU REVISE DE MONTREUIL AUX LIONS

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 25

Pour : 24

Absents (titulaires) : 9

Contre : 0

Représentés (suppléants) : 3

Abstention : 0

Votants (titulaires) : 24

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 14

Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

OBJET : SCoT : AVIS SUR LE PROJET DE PLU REVISE DE MONTREUIL AUX LIONS

Annexe : carte de Montreuil aux Lions

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR - UCCSA approuvé le 18 juin 2015 et exécutoire depuis le 31 août 2015,

Vu l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme qui précise que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale,

Vu le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), partie opposable du SCoT, qui fixe des objectifs de consommation foncière raisonnée et des densités optimisées et qui classe Montreuil aux Lions parmi les pôles de proximité du territoire,

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Charly sur marne du 29 juin 2016 et du 20 juin 2018 relative à la répartition des stocks fonciers,

Vu la délibération de la commune de Montreuil aux Lions du 17 juillet 2017 qui décide de prescrire la révision de son PLU,

Vu la délibération du 20 février 2021 du Conseil municipal de Montreuil aux Lions qui arrête le projet de PLU révisé,

Ce dernier a été notifié aux personnes publiques associées et, conformément au Code de l'Urbanisme, ces dernières disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Vu le projet de PLU révisé de la commune de Montreuil aux Lions reçu le 11 mars 2021 qui comporte :

- un rapport de présentation
 - un PADD qui prévoit une croissance d'environ 0,9 % par an. Elle permettrait d'atteindre un nombre d'habitants d'environ 1600 en 2030 (population municipale de 1369 habitants en 2017) par de nouvelles constructions au sein des dents creuses et des principaux hameaux
 - une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant la zone de la Herrupe classée en « 1AUi » (15,73 ha) à vocation industrielle, commerciale et activités tertiaires et agricoles. La localisation de cet espace économique correspond au projet du SCoT du Sud de l'Aisne de création d'une zone d'activités à proximité de l'échangeur autoroutier de Montreuil-aux-lions
- un règlement, des plans de zonage et des annexes

Vu la particularité de la commune qui comporte, en plus du centre-bourg, plusieurs hameaux ou écarts dont 2 fermes isolées,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- de donner un avis favorable sur le projet du PLU révisé de la commune de Montreuil aux Lions assorti de réserves et de recommandations

- d'émettre les réserves suivantes :

Réserve n°1 : le SCoT définit une surface utile maximale de 500 m² pour les commerces ou ensembles commerciaux de proximité susceptibles de s'implanter dans un pôle de proximité (page 33 du DOO). Ce seuil serait donc à inscrire dans le règlement ou l'OAP de la zone 1AUi.

Réserve n°2 : le SCoT (en page 13 du DOO) prescrit de développer les règles de stationnement pour les modes doux (parking à vélos) dans les zones d'activités. Le règlement de la zone 1AUi devrait intégrer cette règle.

Réserve n°3 : le SCoT (en page 78 du DOO) prescrit de réglementer les articles du PLU concernant les performances énergétiques. Le projet de règlement du PLU serait donc à compléter pour les habitations en zone A.

Réserve n°4 : le SCoT (en page 77 du DOO) prescrit d'imposer aux nouvelles constructions d'habitat collectif et d'immeubles tertiaires « des espaces de stockage des différents déchets collectés sur la commune et des objets encombrants. Les locaux doivent être suffisamment dimensionnés pour permettre la manipulation aisée de tous les bacs et être accessibles à tous ». Cette mention serait à ajouter dans le règlement de la zone UA.

- d'émettre les recommandations suivantes :

Recommandation n°1 : le SCoT ne prévoit pas de zone d'aménagement commercial dans le pôle de proximité à Montreuil aux Lions. Il précise que les commerces devront s'implanter en priorité dans le centre-bourg (pages 34 et 51 du DOO). L'accueil de commerces dans la zone 1AUi serait donc à interdire.

Recommandation n°2 : le SCoT (en page 19 du DOO) prévoit de réserver une part de logements sociaux de 5 à 15 % dans les projets situés dans les pôles de proximité. Le PLU devrait retranscrire cette prescription pour le secteur en zone UA, notamment concernant les projets de logements collectifs, en cohérence avec la localisation de la commune.

Recommandation n°3 : le SCoT (en page 70 du DOO) prescrit que les nouvelles zones d'aménagement « ne doivent pas augmenter le débit et le volume de ruissellement générés par le site avant aménagement ». Le règlement de la zone 1AUi (article 1AUE 26) prévoit une infiltration des eaux pluviales. Compte tenu de la nature argileuse du sol sur une partie du site, cette règle serait à adapter.

Recommandation n°4 : le SCoT (en page 13 du DOO) prescrit « de relier les zones d'activités et de commerces au centre-bourg ». Une liaison douce entre la nouvelle zone 1AUi et le centre du bourg serait donc à envisager sachant que l'itinéraire par le village de Dhuisy paraît plus indiqué. Le SCoT prescrit également que « tout projet devra prévoir, dans un délai raisonnable, un accès suffisant en transports collectifs, en covoiturage et en mode doux ». Le PLU pourrait donc signaler l'existence à proximité de Montreuil aux Lions de l'aire de covoiturage de Dhuisy.

Recommandation n°5 : le SCoT (en page 74 du DOO) prescrit de conditionner les opérations de construction dans les secteurs identifiés comme potentiellement affectés par le retrait - gonflement d'argile à la réalisation d'études géotechniques préalables. Une règle serait à ajouter pour les secteurs concernés en cohérence avec la réglementation nationale.

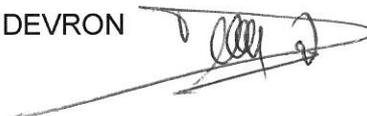
- d'émettre l'observation suivante : le SRADDET de la Région Hauts de France, adopté le 30 juin 2020 par le Conseil Régional et approuvé le 4 août 2020 par le Préfet, comporte la règle générale suivante : "les SCoT et les PCAET contribuent à l'objectif régional privilégiant le développement des énergies renouvelables et de récupération autres que l'éolien terrestre".

- charge Monsieur le Président de la transmission de la présente délibération dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et/ou lors de l'enquête publique relative à ce projet de PLU.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Devron', is written over a horizontal line that extends to the right. The signature is stylized and somewhat cursive.

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

**OBJET : TOURISME FERROVIAIRE DE LA BRIE CHAMPENOISE A L' OMOIS :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 24

Pour : 24

Absents (titulaires) : 10

Contre : 0

Représentés (suppléants) : 3

Abstention : 0

Votants (titulaires) : 24

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : M. LEFRANC.

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 13

Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. LEDUC H.

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

**OBJET : TOURISME FERROVIAIRE DE LA BRIE CHAMPENOISE A L'OMOIS :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021**

Annexe : Convention TFBCO

L'association « Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois » (TFBCO) a pour objet de défendre la culture ferroviaire et d'en préserver son patrimoine historique, elle a pour enjeux :

- Organiser des circulations touristiques ferroviaires
- Participer à toute manifestation mettant en valeur le chemin de fer et ses techniques,
- Étendre la culture ferroviaire de ses membres et la faire connaître du public

Vu la convention de mise à disposition de la ligne d'Artonges à Montmirail en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique co-signée entre la société VFLI, le PETR – UCCSA, la commune de MONTMIRAIL, l'association « Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois »,

Vu la convention de parrainage et d'accompagnement en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique sur la section de ligne Montmirail – Artonges signée entre le TFBCO, la commune de Montmirail et le PETR – UCCSA le 14 décembre 2018,

Vu l'approbation du comité syndical du 28 juin 2018 (8 000 €), 19 décembre 2019 et 25 juin 2020 (5 000 €) pour accorder une subvention à l'association TFBCO,

Vu le renouvellement de la demande de subvention sollicitée par le Président du TFBCO pour l'année 2021 afin de supporter les frais d'exploitation liés à la redevance VFLI,

Les délégués du PETR – UCCSA :

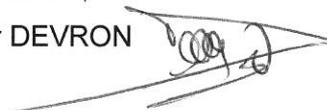
- approuvent les termes de la convention avec le TFBCO
- décident de maintenir la subvention, même si l'activité n'a pas pu être réalisée en raison de la crise sanitaire du COVID 19,

et autorisent le Président à signer les documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 avril 2021

OBJET : ALEC : CONSEIL D' ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du Bureau Syndical du 18 février 2021 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 2 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 25

Absents (titulaires) : 9

Représentés (suppléants) : 3

Votants (titulaires) : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 11Titulaires en présentiel : M. DEVRON, Mme REGARD, M. VERLAGUET.Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER,Titulaires excusés : M. LEFRANC.Suppléants excusés : M. PLATEAUX.**Communauté d' Agglomération de la Région de Château-Thierry : 14**Titulaires en présentiel : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOYSE, Mme OLIVIER.Titulaires excusés : M. LEDUC H.Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. ARNEFAUX, M. LEDUC JL, M. LOGEROT.Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. TROUBLE.**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

OBJET : ALEC : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la délibération du comité syndical du 15 juin 2017 qui acte la création d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sous forme d'association loi 1901,

Vu le règlement intérieur de l'ALEC,

Vu les élections en date du 10 septembre 2020 et la nécessité de désigner des représentants de chaque structure membre de l'ALEC qui participeront aux instances de gouvernance de l'association,

Vu les trois représentants élus lors du comité syndical du 29 octobre 2020 : Monsieur DEVRON, Madame GABRIEL, Monsieur CASSIDE,

Vu les membres qui composent l'ALEC :

Olivier DEVRON	PETR - UCCSA
Madeleine GABRIEL	PETR - UCCSA
Olivier CASSIDE	PETR - UCCSA
	PETR - UCCSA
BEAUCHARD Jordane	CARCT
GIRARDIN Daniel	CARCT
HAQUET Jérôme	CARCT
HAY Etienne	CARCT
LAHOUATI Bruno	CARCT
OLIVIER Martine	CARCT
PENARDEL-GUICHARD Christine	CARCT
MAGNIER Jean Luc *	CARCT
CLOBOURSE Elisabeth	CC CHARLY SUR MARNE
HOUDRY Francine	CC CHARLY SUR MARNE
LOISEAU Patricia	CC CHARLY SUR MARNE
PITTON TERRIEN Michel *	CC CHARLY SUR MARNE
PLATEAUX Jean	CC CHARLY SUR MARNE
RICADA Thibaut	CC CHARLY SUR MARNE

* Non représentant au PETR

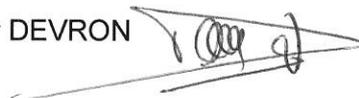
Le Président propose aux délégués du PETR - UCCSA de désigner :

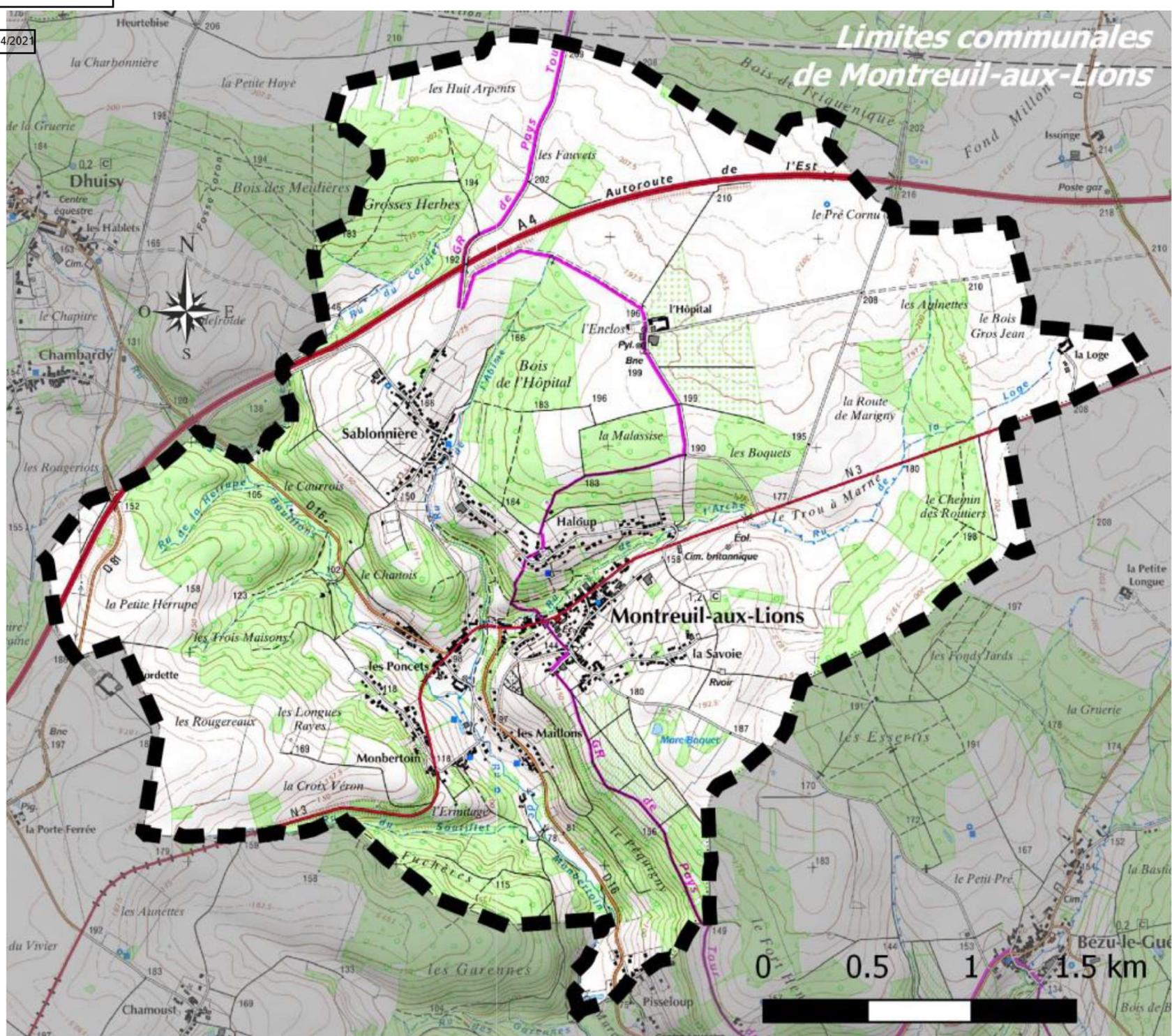
Madame MARICOT.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON





Limites communales
de Montreuil-aux-Lions

Montreuil-aux-Lions

0 0.5 1 1.5 km



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. CHATEAU-THIERRY-ET-BANLIEUE

CODIQUE 002079

Date Edition : 16/02/2021

(extrait)

Annexe 7

IDENTIFIANT BUDGET 27500
N° de SIRET 20005110000010**PETR - UCCSA
BUDGET PRINCIPAL****COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Aline VOILLAUME

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 16/02/2021

002079 TRES. CHATEAU-THIERRY-ET-BANLIEUE

Population 74853

Nomenclature M14 sup egal 10000h

Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE :	Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE :	Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE :	Comptabilité des deniers et valeurs	36
	1 Balance des comptes	Etat III-1 37
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 62
4EME PARTIE :	Page des signatures	63

Résultats budgétaires de l'exercice

27500 - PETR - UCCSA

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	120 785,21	2 138 274,11	2 259 059,32
Titres de recette émis (b)	98 347,05	2 075 629,91	2 173 976,96
Réductions de titres (c)		302 680,97	302 680,97
Recettes nettes (d = b - c)	98 347,05	1 772 948,94	1 871 295,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	120 785,21	2 138 274,11	2 259 059,32
Mandats émis (f)	61 016,71	1 783 094,07	1 844 110,78
Annulations de mandats (g)		100 841,17	100 841,17
Depenses nettes (h = f - g)	61 016,71	1 682 252,90	1 743 269,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	37 330,34	90 696,04	128 026,38
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

27500 - PETR - UCCSA

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-31 855,21		37 330,34		5 475,13
Fonctionnement	322 568,32	31 855,21	90 696,04		381 409,15
TOTAL I	290 713,11	31 855,21	128 026,38		386 884,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	290 713,11	31 855,21	128 026,38		386 884,28

REPUBLIQUE FRANCAISE



Code INSEE :8413Z PETR - UCCSA

Poste Comptable TRESORERIE PRINCIPALE

COMMUNE DE TROISIEME CATEGORIE

POPULATION SUPERIEURE A 10 000 HABITANTS

COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2020

(EXTRAIT)

Budget de type M14

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Page 2

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	118 745,21	2 137 254,11	2 255 999,32
	Titres de recettes émis	B	98 347,05	1 772 948,94	1 871 295,99
	Rattachements	C		225 216,81	225 216,81
	Restes à réaliser	D			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	119 765,21	2 137 254,11	2 257 019,32
	Engagements	F	61 016,71	1 682 252,90	1 743 269,61
	Mandats émis	G	61 016,71	1 682 252,90	1 743 269,61
	Rattachements (pour mémoire)	H		93 752,82	93 752,82
	Dépenses engag. non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engag. non rattachées	J=F-H			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-G) Excédent		37 330,34	90 696,04	128 026,38
	(G-B) Déficit				
	Solde des restes à réaliser D-(I+J) Excédent				
	(I+J)-D Déficit				
RESULTAT REPORTE	Excédent			290 713,11	258 857,90
	Déficit		31 855,21		
RESULTAT CUMULE	Excédent		5 475,13	381 409,15	386 884,28
	Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	-31 855,21		37 330,34	5 475,13
FONCTIONNEMENT	322 568,32	31 855,21	90 696,04	381 409,15
TOTAL	290 713,11	31 855,21	128 026,38	386 884,28

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE - II A1

EXECUTION DU BUDGET

Page 3

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 682 252,90	G 1 772 948,94
	Section d'investissement	B 61 016,71	H 98 347,05
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 290 713,11
	Report en section d'investissement (001)	D 31 855,21	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 775 124,82	=G+H+I+J 2 162 009,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 682 252,90	=G+I+K 2 063 662,05
	Section d'investissement	=B+D+F 92 871,92	=H+J+L 98 347,05
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 775 124,82	=G+H+I+J+K+L 2 162 009,10

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	651 710,00	333 059,97	17 316,23		301 333,80
012	CHARGES DU PERSONNEL	843 390,00	738 206,20	3 439,38		101 744,42
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	107 370,00	45 930,20	61 436,05		3,75
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	425 110,00	411 878,87	11 561,16		1 669,97
Total des dépenses de gestion courante		2 027 580,00	1 529 075,24	93 752,82		404 751,94
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 200,00	78,00			2 122,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES	26 309,11				26 309,11
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 056 089,11	1 529 153,24	93 752,82		433 183,05
023	VIREMENT A LA SECTION	22 834,00				22 834,00
042	Op. d'ordre transferts entre	58 331,00	59 346,84			-1 015,84
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		81 165,00	59 346,84			21 818,16
TOTAL		2 137 254,11	1 588 500,08	93 752,82		455 001,21

Pour information
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (1)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100,00	6 297,66	136,96		-6 334,62
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	113 000,00	311,01	196,85		112 492,14
73	IMPÔTS ET TAXES	96 000,00	69 547,30	30 000,00		-3 547,30
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 594 051,00	1 422 283,76	194 788,00		-23 020,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 010,00	3 769,53			240,47
Total des recettes de gestion courante		1 807 161,00	1 502 209,26	225 121,81		79 829,93
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 020,00	7 165,34	95,00		-6 240,34
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 808 181,00	1 509 374,60	225 216,81		73 589,59
042	Op. d'ordre transferts entre	38 360,00	38 357,53			2,47
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		38 360,00	38 357,53			2,47
TOTAL		1 846 541,00	1 547 732,13	225 216,81		73 592,06

Pour information
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (1)

290 713,11

DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(1) Les lignes de report ne font l'objet d'émission de mandat ou de titres.

SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 5

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 050,00	1 962,29		87,71
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILIATIONS CORPORELLES	47 500,00	20 696,89		26 803,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des Opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	49 550,00	22 659,18		26 890,82
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45	Total des Op. pour comptes de Tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	49 550,00	22 659,18		26 890,82
040	Op. d'ordre transferts entre sections	38 360,00	38 357,53		2,47
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	38 360,00	38 357,53		2,47
	TOTAL	87 910,00	61 016,71		26 893,29

Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (1)		31 855,21			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILIATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 745,00	7 145,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CA	31 855,21	31 855,21		
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES				
024	PRODUITS DE CESSIONS	-1 020,00			
	Total des recettes financières	37 580,21	39 000,21		
45	Total des Op. pour comptes de Tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	37 580,21	39 000,21		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	22 834,00			
040	Op. d'ordre transferts entre sections	58 331,00	59 346,84		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	81 165,00	59 346,84		
	TOTAL	118 745,21	98 347,05		

Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (1)					

DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(1) Les lignes de report ne font l'objet d'émission de mandat ou de titres.



Rapport de présentation du compte administratif 2020

La crise sanitaire liée au COVID 19, nous a contraints à faire évoluer nos pratiques et à nous adapter face aux défis de cette pandémie

Dès lors, nous pouvons constater une diminution des dépenses du compte administratif 2020 par rapport au budget primitif liée aux projets partiellement réalisés et aux charges courantes (mise en place du télétravail)

De nouvelles actions ont été organisées pour permettre aux structures d'acquérir des équipements de prévention

Les recettes ont évolué en fonction de ces constats

BUDGET PRIMITIF 2020

Phases budgétaires	Dépenses	Recettes
Budget primitif	2 112 314,11	1 853 456,21
Décision Modificative n° 1	112 500,00	112 500,00
Décision Modificative n°2 (cessions)	<i>1 020,00</i>	<i>1 020,00</i>
Décision Modificative n° 3 (technique)	<i>1 020,00</i>	<i>1 020,00</i>
Décision Modificative n° 4	350,00	350,00
Reports de crédits 2019 :		
- Déficit investissement	31 855,21	
- Excédent de fonctionnement		290 713,11
BUDGET TOTAL 2020	2 257 019,32	2 257 019,32

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	Réalisé total	Restes à réaliser	TOTAL
<u>Fonctionnement</u>			
•Dépenses	1 682 252,90	0,00	1 682 252,90
•Recettes	2 063 662,05	0,00	2 063 662,05
Excédent cumulé fonctionnement	381 409,15	0,00	381 409,15
<u>Investissement</u>			
•Dépenses	92 871,92	0,00	92 871,92
•Recettes	98 347,05	0,00	98 347,05
Excédent cumulé investissement	5 475,13	0,00	5 475,13
Résultat de clôture	386 884,28	0,00	386 884,28

DEPENSES BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Chap.	Chapitres	BP 2020	DM	BP 2020 modifié	CA 2020	Différence BP modifié et CA 2020	Evolution en %
011	Charges à caractère général	539 210,00	112 500,00	651 710,00	350 376,20	-301 333,80	-46,24
012	Charges de personnel	843 390,00		843 390,00	741 645,58	-101 744,42	-12,06
014	Atténuations de produits	96 000,00	11 370,00	107 370,00	107 366,25	-3,75	0,00
65	Autres charges de gestion courante	425 110,00		425 110,00	423 440,03	-1 669,97	-0,39
66	Charges financières	2 200,00		2 200,00	78,00	-2 122,00	-96,45
022	Dépenses imprévues	38 029,11	-11 720,00	26 309,11	0,00		
	TOTAL	1 943 939,11	112 150,00	2 056 089,11	1 622 906,06	-406 873,94	-21,07
023	Virement de la section d'investissement	22 484,00	350,00	22 834,00	0,00		
042	Opération d'ordre	58 331,00		58 331,00	59 346,84		
	DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	2 024 754,11	112 500,00	2 137 254,11	1 682 252,90	-406 873,94	-21,29
20	Immobilisations incorporelles	1 700,00	350,00	2 050,00	1 962,29	-87,71	-4,28
21	Immobilisations corporelles	47 500,00		47 500,00	20 696,89	-26 803,11	-56,43
	TOTAL	49 200,00	350,00	49 550,00	22 659,18	-26 890,82	-54,27
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	38 360,00		38 360,00	38 357,53		
	DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	87 560,00	350,00	87 910,00	61 016,71	-26 890,82	-30,59
	DEPENSES TOTALES	2 112 314,11	112 850,00	2 225 164,11	1 743 269,61	-433 764,76	-21,66
	Excédent reporté des exercices antérieurs	31 855,21		31 855,21	31 855,21		
	DEPENSES TOTALES CUMULEES	2 144 169,32	112 850,00	2 257 019,32	1 775 124,82	-433 764,76	-21,35

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 : - 405 000 €

CHAPITRE 011 : - 300 000 €

Diminution des charges et entretiens courants de fonctionnement

Non réalisation de travaux

Annulation et report des actions (manifestations : FMO, COFOSA, formations : BAFA/BAFD, informations et sensibilisation , enfance jeunesse, CLIC et MAIA, étude et coopération : SCoT, PCAET, LEADER)

- 10 000 € Fonctionnement général
- 18 000 € Hébergement
- 13 000 € Ru Chailly
- 7 000 € Communication
- 73 000 € FMO
- 18 000 € CLIC
- 28 000 € MAIA
- 30 000 € BAFA/BAFD
- 11 000 € Projet Enfance Jeunesse
- 67 000 € Urbanisme
- 16 000 € Environnement
- 13 000 € Leader

CHAPITRE 012 : - 102 000 €

Evolution entre les arrivées et les départs des agents : vacances et recrutements non réalisés (CODEV et musiciens FMO)

- 26 000 € Leader poste animatrice 9 mois vacants
- 22 500 € Assistante fonctionnement général 9 mois vacants, validation retraite non réalisé
- 7 000 € CODEV non recruté
- 10 500 € CLIC coordinatrice poste 3 mois vacants et différence de rémunération
- 11 000 € MAIA gestionnaire de cas poste 2 mois vacants et différence de rémunération
- 8 700 € FMO musiciens, aide technique non recrutés
- 16 000 € prévision augmentation charges salariales non réalisées

CHAPITRE 014 :

Reversement de la taxe de séjour à la maison du tourisme

CHAPITRE 65 : - 1 700 €

Reversement cotisations à la maison du tourisme, ALEC, BAFA/BAFD

CHAPITRE 66 : - 2 100 €

Ligne de trésorerie non utilisée

CHAPITRE 022 :

11 720 € utilisés pour décision modificative liée aux rattachements 2020

CHAPITRE 023 :

350 € utilisés pour décision modificative liée à l'achat d'un logiciel

CHAPITRE 042 : + 1 015 €

Amortissements

Ecritures de cessions : vente de l'autoportée

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 : - 27 000 €

CHAPITRE 20 : - 90 €

Acquisition de licences pour ordinateurs

CHAPITRE 21 : - 26 500 €

Acquisition d'ordinateurs, autoportée, échafaudage, changement du revêtement de sol en salle racine

Non réalisation : stores des salles de réunions, rénovation des chambres doubles

+ 3 500 € Fonctionnement général, Leader, CODEV

- 5 300 € Ru Chailly

- 23 750 € Hébergement

CHAPITRE 040 :

Reprise sur subvention

RECETTES BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Chap.	Chapitres	BP 2020	DM	BP 2020 MODIFIE	CA 2020	BP 2021	Différence BP modifié 2020 et BP 2021	Evolution en %
013	Atténuations de charges	100,00		100,00	6 434,62		6 434,62	-1,00
70	Produits des services du domaine	500,00	112 500,00	113 000,00	507,86	69 540,00	-69 032,14	135,93
73	Impôts et taxes	96 000,00		96 000,00	99 547,30	121 000,00	-21 452,70	0,22
74	Dotations et participations	1 594 051,00		1 594 051,00	1 617 071,76	1 630 870,00	-13 798,24	0,01
75	Autres produits de gestion courante	4 010,00		4 010,00	3 769,53	6 570,00	-2 800,47	0,74
77	Produits exceptionnels	1 020,00		1 020,00	7 260,34	0,00	7 260,34	-1,00
TOTAL		1 695 681,00	112 500,00	1 808 181,00	1 734 591,41	1 827 980,00	-93 388,59	-4,07
042	Opération d'ordre	38 360,00		38 360,00	38 357,53	32 700,00		
RECETTES TOTAL FONCTIONNEMENT		1 734 041,00	112 500,00	1 846 541,00	1 772 948,94	1 860 680,00	-93 388,59	-4,07
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations	6 745,00		6 745,00	7 145,00	3 750,00	3 395,00	-0,48
TOTAL		6 745,00	0,00	6 745,00	7 145,00	3 750,00	400,00	5,93
1068	Excédents de fonctionnement	31 855,21		31 855,21	31 855,21			
024	Poduits de cessions			-1 020,00	1 020,00			
021	Virement de la section de fonctionnement	22 484,00	350,00	22 834,00	0,00	27 424,87		
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	58 331,00		58 331,00	58 326,84	57 550,00		
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT		119 415,21	350,00	118 745,21	98 347,05	88 724,87	400,00	5,93
RECETTES TOTALES		1 853 456,21	112 850,00	1 965 286,21	1 871 295,99	1 949 404,87	-92 988,59	-4,78
Excédent reporté des exercices antérieurs		290 713,11		290 713,11	381 409,15	386 884,28		
RECETTES TOTALES CUMULEES		2 144 169,32	112 850,00	2 255 999,32	2 252 705,14	2 336 289,15	-92 988,59	-0,15

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 : - 73 500 €

CHAPITRE 013 : + 6 350 €

Remboursement sur arrêt maladie

CHAPITRE 70 : - 112 500 €

Groupements de commande équipements COVID
Mauvaise imputation réalisée au chapitre 74

+ 112 500 € Fonctionnement général

CHAPITRE 73 : + 3 550 €

Encaisse de la taxe de séjour

+ 4 500 € Maison du Tourisme

- 950 € Hébergement

CHAPITRE 74 : + 23 000 €

Subventions sur les actions réalisées, remboursement des structures pour groupement de commande équipements COVID et redevance et compensation de l'Etat lié au COVID (masques et taxe de séjour) et locations de salles et d'hébergement

- + 126 500 € Fonctionnement général
- 42 500 € FMO
- + 2 500 € Enfance Jeunesse
- 13 000 € CLIC
- 18 500 € Hébergement
- + 20 000 € Environnement
- 30 000 € BAFA/BAFD
- 30 000 € Leader
- + 9 500 € Maison du Tourisme
- 4 000 € Projet Enfance Jeunesse

CHAPITRE 75 : - 250 €

Location de salles et GLOB'ART Communication

Diminution des locations de salle

CHAPITRE 77 : + 6 250 €

Remboursement assurances (statutaires et dégâts tempête)

+ 750 € Fonctionnement général

+ 5 200 € Hébergement

CHAPITRE 042 :

Reprises sur subventions

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 : + 400 €

CHAPITRE 10 : + 400 €

FCTVA : recettes sur dépenses d'investissement 2019

(Ordinateurs, logiciels, site internet, portail, garde corps, défibrillateur, baie vitrée, rideaux chambres)

CHAPITRE 024 :

Ecritures de cessions : vente de l'autoportée

CHAPITRE 021 :

350 € utilisés pour décision modificative liée à l'achat d'un logiciel

CHAPITRE 040 : + 1 015 €

Amortissements

Ecritures de cessions : vente de l'autoportée

RECAPITULATIF DES ACTIONS DE 2020

	BP 2020			CA 2020			Explications
	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	
Location de salles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	702,00	702,00	
BAFA / BAFD	-45 550,00	45 250,00	-300,00	-14 913,15	15 810,96	897,81	2020 : prévisions : 4 sessions: 90 stagiaires. Réalisé : 2 sessions : 17 stagiaires
Centre de séjour	-132 800,00	23 700,00	-109 100,00	-91 083,83	15 895,25	-75 188,58	dépenses obligatoires maintenance, entretien et travaux 2020 : parquet salle racine 8 000 € Non réalisé en 2020 reporté en 2021 : vaisselles 5 000 €, réfection chambres double et SDB 20 000 €
CLIC	-182 650,00	174 785,00	-7 865,00	-141 585,67	164 001,16	22 415,49	2020 : actions collectives réalisées partiellement. Coordinatrice : vacance de poste 3 mois
CODEV	-9 000,00	0,00	-9 000,00	-376,75	0,00	-376,75	
Communication	-32 960,00	445,00	-32 515,00	-25 056,79	1 196,67	-23 860,12	2020 : Projets de communication non réalisés
Enfance jeunesse	-41 460,00	26 500,00	-14 960,00	-35 631,44	28 766,55	-6 864,89	
Projets Enfance Jeunesse	-20 000,00	14 350,00	-5 650,00	-8 655,81	10 300,00	1 644,19	2020 : actions réalisées partiellement : PSC1, parentalité
Environnement (PCAET)	-74 000,00	500,00	-73 500,00	-57 429,33	20 457,81	-36 971,52	2020 : ALEC : convention d'objectif 40 000 € et accompagnement PCAET 11 000 € PCAET : Etude environnementale 5 900 € sur 18 000 €. Non réalisé et reporté en 2021 : organisation ateliers 5 000 €, solde étude environnementale, ALEC 30 000 €
Festival Musique en Omois	-82 600,00	54 500,00	-28 100,00	-9 324,48	12 200,00	2 875,52	2020 : préparation du festival de musique en omois non concrétisé
Fonctionnement (réel)	-370 840,00	561 875,00	191 035,00	-450 443,09	680 302,08	229 858,99	2020 : équipements COVID collectivité : 112 355 €, arrivée assistante administrative en septembre
Fonctionnement (ordre)	-157 204,11	119 175,00	-38 029,11	-96 684,37	128 539,58	31 855,21	amortissements, reprise sur subventions, dépenses imprévues, virement entre sections
Leader	-81 800,00	61 500,00	-20 300,00	-48 696,54	32 167,64	-16 528,90	2020 : arrivée animatrice en septembre
MAIA	-292 350,00	280 290,00	-12 060,00	-247 749,10	283 087,26	35 338,16	2020 : actions collectives non réalisées
Maison du Tourisme	-453 000,00	448 000,00	-5 000,00	-463 716,89	466 560,87	2 843,98	Collecte de la taxe de séjour en cours de reversement
Ru chailly	-33 000,00	9 731,00	-23 269,00	-15 853,08	11 308,16	-4 544,92	2020 : Autoportée 7 600 € et 4 250 € élague
Tourisme	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	TFBCO : train touristique
Urbanisme	-98 100,00	0,00	-98 100,00	-31 069,29	0,00	-31 069,29	poste mutualisé avec le pays de l'Ourcq 2020 : évaluation du SCoT reporté en 2021
Résultat	-2 112 314,11	1 821 601,00	-290 713,11	-1 743 269,61	1 871 295,99	128 026,38	
reports exercice	-31 855,21	322 568,32	290 713,11	-31 855,21	290 713,11	258 857,90	
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Résultat d'exécution	-2 144 169,32	2 144 169,32	0,00	-1 775 124,82	2 162 009,10	386 884,28	

LA DETTE

Aucune dette en cours

REPUBLIQUE FRANCAISE



Code INSEE :8413Z PETR - UCCSA

Poste Comptable TRESORERIE PRINCIPALE

COMMUNE DE TROISIEME CATEGORIE

POPULATION SUPERIEURE A 10 000 HABITANTS

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2021

(EXTRAIT)

Budget de type M14

BALANCE GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE - II A1

FONCTIONNEMENT (1)

Page 2

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 242 089,15	1 860 680,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(2)		381 409,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)		2 242 089,15	2 242 089,15

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte	95 700,00	90 224,87
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		5 475,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)		95 700,00	95 700,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 337 789,15	2 337 789,15

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section de fonctionnement, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (à voir).

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 3

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES COMITE SYNDICAL	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	651 710,00	350 376,20	667 200,00	667 200,00	667 200,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	843 390,00	741 645,58	859 300,00	859 300,00	859 300,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	107 370,00	107 366,25	128 000,00	128 000,00	128 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	425 110,00	423 440,03	395 600,00	395 600,00	395 600,00
Total des dépenses de gestion courante		2 027 580,00	1 622 828,06	2 050 100,00	2 050 100,00	2 050 100,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 200,00	78,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			150,00	150,00	150,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES	26 309,11		103 364,28	103 364,28	103 364,28
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 056 089,11	1 622 906,06	2 155 614,28	2 155 614,28	2 155 614,28
023	VIREMENT A LA SECTION	22 834,00		28 924,87	28 924,87	28 924,87
042	Op. d'ordre transferts entre sections	58 331,00	59 346,84	57 550,00	57 550,00	57 550,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		81 165,00	59 346,84	86 474,87	86 474,87	86 474,87
TOTAL		2 137 254,11	1 682 252,90	2 242 089,15	2 242 089,15	2 242 089,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 242 089,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES COMITE SYNDICAL	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100,00	6 434,62			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET	113 000,00	507,86	69 540,00	69 540,00	69 540,00
73	IMPÔTS ET TAXES	96 000,00	99 547,30	121 000,00	121 000,00	121 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 594 051,00	1 617 071,76	1 630 870,00	1 630 870,00	1 630 870,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 010,00	3 769,53	6 570,00	6 570,00	6 570,00
Total des recettes de gestion courante		1 807 161,00	1 727 331,07	1 827 980,00	1 827 980,00	1 827 980,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 020,00	7 260,34			
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 808 181,00	1 734 591,41	1 827 980,00	1 827 980,00	1 827 980,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	38 360,00	38 357,53	32 700,00	32 700,00	32 700,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		38 360,00	38 357,53	32 700,00	32 700,00	32 700,00
TOTAL		1 846 541,00	1 772 948,94	1 860 680,00	1 860 680,00	1 860 680,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

381 409,15

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 242 089,15

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

53 774,87

(1) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 4

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RàR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES COMITE SYNDICAL	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 050,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILIATIONS CORPORELLES	47 500,00		58 500,00	58 500,00	58 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des Opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	49 550,00		63 000,00	63 000,00	63 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	49 550,00		63 000,00	63 000,00	63 000,00
040	Op. d'ordre transferts entre sections	38 360,00		32 700,00	32 700,00	32 700,00
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	38 360,00		32 700,00	32 700,00	32 700,00
	TOTAL	87 910,00		95 700,00	95 700,00	95 700,00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

95 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RàR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES COMITE SYNDICAL	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILIATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 745,00		3 750,00	3 750,00	3 750,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CA	31 855,21				
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES					
024	PRODUITS DE CESSIONS	-1 020,00				
	Total des recettes financières	37 580,21		3 750,00	3 750,00	3 750,00
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	37 580,21		3 750,00	3 750,00	3 750,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	22 834,00		28 924,87	28 924,87	28 924,87
040	Op. d'ordre transferts entre sections	58 331,00		57 550,00	57 550,00	57 550,00
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	81 165,00		86 474,87	86 474,87	86 474,87
	TOTAL	118 745,21		90 224,87	90 224,87	90 224,87

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

5 475,13

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

95 700,00

29/03/2021	PETR - UCCSA TRESORERIE PRINCIPALE PETR - UCCSA AISNE	BUDGET PRIMITIF 2021
------------	---	----------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 4

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RàR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES COMITE SYNDICAL	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
-------	----------	---	------------	---	-----------------	----------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 774,87
---	-----------

(1) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043



Présentation du budget primitif 2021

En 2020 la crise sanitaire liée au COVID 19, nous a contraints à ne pas réaliser certaines actions et projets. Ces derniers sont reportés au budget 2021 ainsi que de nouvelles actions.

De ce fait, nous pouvons constater une augmentation des dépenses et des recettes du budget primitif 2021 par rapport au compte administratif 2020.

Les recettes ont évolué en fonction de ces constats.

BUDGET PRIMITIF 2021

Phases budgétaires	Dépenses	Recettes
Budget primitif	2 337 789,15	1 950 904,87
Reports de crédits 2020 :		386 884,28
- <i>Excédent de fonctionnement</i>		381 409,15
- <i>Excédent d'investissement</i>		5 475,13
BUDGET TOTAL 2020	2 337 789,15	2 337 789,15

DEPENSES BUDGET PRIMITIF 2021

Chap.	Chapitres	BP 2020	DM	BP 2020 modifié	CA 2020	BP 2021	Différence BP 2021 et CA 2020	Evolution en %
011	Charges à caractère général	539 210,00	112 500,00	651 710,00	350 376,20	667 200,00	316 823,80	90,42
012	Charges de personnel	843 390,00		843 390,00	741 645,58	859 300,00	117 654,42	15,86
014	Atténuations de produits	96 000,00	11 370,00	107 370,00	107 366,25	128 000,00	20 633,75	19,22
65	Autres charges de gestion courante	425 110,00		425 110,00	423 440,03	395 600,00	-27 840,03	-6,57
66	Charges financières	2 200,00		2 200,00	78,00	2 000,00	1 922,00	24,64
67	Charges exceptionnelles				0,00	150,00	150,00	
022	Dépenses imprévues	38 029,11	-11 720,00	26 309,11	0,00	103 364,28	103 364,28	
TOTAL		1 943 939,11	112 150,00	2 056 089,11	1 622 906,06	2 155 614,28	532 708,22	32,82
023	Virement de la section d'investissement	22 484,00	350,00	22 834,00	0,00	28 924,87		
042	Opération d'ordre	58 331,00		58 331,00	59 346,84	57 550,00		
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT		2 024 754,11	112 500,00	2 137 254,11	1 682 252,90	2 242 089,15	532 708,22	33,28
20	Immobilisations incorporelles	1 700,00	350,00	2 050,00	1 962,29	4 500,00	2 537,71	129,32
21	Immobilisations corporelles	47 500,00		47 500,00	20 696,89	58 500,00	37 803,11	182,65
TOTAL		49 200,00	350,00	49 550,00	22 659,18	63 000,00	40 340,82	-54,27
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	38 360,00		38 360,00	38 357,53	32 700,00		
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT		87 560,00	350,00	87 910,00	61 016,71	95 700,00	40 340,82	
DEPENSES TOTALES		2 112 314,11	112 850,00	2 225 164,11	1 743 269,61	2 337 789,15	573 049,04	34,10
Excédent reporté des exercices antérieurs		31 855,21		31 855,21	31 855,21			
DEPENSES TOTALES CUMULEES		2 144 169,32	112 850,00	2 257 019,32	1 775 124,82	2 337 789,15	573 049,04	31,70

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2020 - BP 2021	BP 2020 - BP 2021
011	+ 320 000 €	+ 15 000 €
012	+ 117 500 €	+ 16 000 €
014	+ 20 500 €	+ 20 000 €
65	- 28 000 €	- 29 000 €
66	+ 2 000 €	- 200 €
67	+ 150 €	+ 150 €
022	+ 103 365 €	+ 77 000 €
023	+ 28 925 €	+ 6 000 €
042	- 1 800 €	+ 800 €
TOTAL	+ 560 000 €	+ 106 000 €



Correspond notamment à : + 35 000 € provisions SCoT, + 25 000 € projet de territoire, + 3 000 € audit hébergement, + 16 000 € projet enfance jeunesse, + 16 000 € charges de personnel, + 3 000 € communication

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : + 560 000 €

CHAPITRE 011 : + 320 000 €

Report des actions de 2020 : (manifestations : FMO, COFOSA, formations : BAFA/BAFD, informations et sensibilisation , enfance jeunesse, CLIC et MAIA, étude et coopération : SCoT, PCAET, LEADER)

Nouvelles actions/projets : projet de territoire et provision éventuelle SCoT

- 9 500 € Fonctionnement général
- + 22 000 € Hébergement
- + 15 500 € Ru Chailly
- + 3 000 € CODEV
- + 10 500 € Communication
- + 61 500 € FMO
- + 6 000 € CLIC
- + 23 500 € MAIA
- + 30 000 € BAFA/BAFD
- + 28 000 € Projet Enfance Jeunesse
- + 102 500 € Urbanisme
- + 14 500 € Environnement
- + 10 500 € Leader

CHAPITRE 012 : + 117 500 €

- Evolution entre les arrivées et les départs des agents en 2020 : postes sur année complète
 - Recrutement CODEV
 - Musiciens du FMO : pas de cachets car marché attribué à la Biscuiterie
- + 26 000 € Leader : poste animatrice sur année complète
- + 44 500 € Fonctionnement général : poste assistante sur année complète, validation retraite, évolution d'échelon
- +18 000 € CODEV : recrutement
- 16 500 € Enfance Jeunesse : Diminution du nombre d'heures, de 35 H à 17 H
- + 21 500 € CLIC : postes sur année complète et création d'un poste de conseillère
- + 16 000 € MAIA : postes sur année complète, évolutions d'échelons
- + 8 000 € : prévision augmentation charges salariales

CHAPITRE 014 : + 20 500 €

Reversement de la taxe de séjour à la maison du tourisme

CHAPITRE 65 : - 28 000 €

Reversement des cotisations à la maison du tourisme, ALEC, BAFA/BAFD

CHAPITRE 66 : + 2 000 €

Ligne de trésorerie

CHAPITRE 67 : + 150 €

Annulation d'un titre de recettes de 2020

CHAPITRE 022 : + 103 365 €

Dépenses imprévues

CHAPITRE 023 : + 28 925 €

Transfert de crédits à la section d'investissement

CHAPITRE 042 : - 1 800 €

Amortissements : biens finis d'être amortis

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CA 2020 - BP 2021	BP 2020 - BP 2021
20	+ 2 500 €	+ 2 000 €
21	+ 38 000 €	+ 11 000 €
040	- 5 650 €	- 6 000 €
TOTAL	+ 35 000 €	+ 7 000 €



Correspond notamment à : + 11 000 € changement de chaudière salle Jean de la Fontaine

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : + 35 000 €

CHAPITRE 20 : + 2 500 €

Acquisition de licences pour ordinateurs et télétravail

CHAPITRE 21 : + 38 000 €

Achats d'ordinateur

Aménagement et travaux reportés : rénovation des chambres doubles et salle mercier, verrière salle racine, changement de fenêtres, stores des salles de réunions

+ 1 000 € Fonctionnement général, Leader, CODEV, CLIC

+ 16 000 € Ru Chailly

+ 21 000 € Hébergement

CHAPITRE 040 : - 5 500 €

Reprise sur subventions

RECETTES BUDGET PRIMITIF 2021

Chap.	Chapitres	BP 2020	DM	BP 2020 MODIFIE	CA 2020	BP 2021	Différence BP 2021 et CA 2020	Evolution en %
013	Atténuations de charges	100,00		100,00	6 434,62	0,00	-6 434,62	-100,00
70	Produits des services du domaine	500,00	112 500,00	113 000,00	507,86	69 540,00	69 032,14	13 592,75
73	Impôts et taxes	96 000,00		96 000,00	99 547,30	121 000,00	21 452,70	21,55
74	Dotations et participations	1 594 051,00		1 594 051,00	1 617 071,76	1 630 870,00	13 798,24	0,85
75	Autres produits de gestion courante	4 010,00		4 010,00	3 769,53	6 570,00	2 800,47	74,29
77	Produits exceptionnels	1 020,00		1 020,00	7 260,34	0,00	-7 260,34	-100,00
TOTAL		1 695 681,00	112 500,00	1 808 181,00	1 734 591,41	1 827 980,00	93 388,59	5,38
042	Opération d'ordre	38 360,00		38 360,00	38 357,53	32 700,00		
RECETTES TOTAL FONCTIONNEMENT		1 734 041,00	112 500,00	1 846 541,00	1 772 948,94	1 860 680,00	93 388,59	5,38
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations	6 745,00		6 745,00	7 145,00	3 750,00	-3 395,00	-47,52
TOTAL		6 745,00	0,00	6 745,00	7 145,00	3 750,00	-3 395,00	-47,52
1068	Excédents de fonctionnement	31 855,21		31 855,21	31 855,21			
024	Poduits de cessions			-1 020,00	1 020,00			
021	Virement de la section de fonctionnement	22 484,00	350,00	22 834,00	0,00	28 924,87		
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	58 331,00		58 331,00	58 326,84	57 550,00		
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT		119 415,21	350,00	118 745,21	98 347,05	90 224,87	-3 395,00	-47,52
RECETTES TOTALES		1 853 456,21	112 850,00	1 965 286,21	1 871 295,99	1 950 904,87	89 993,59	4,25
Excédent reporté des exercices antérieurs		290 713,11		290 713,11	290 713,11	386 884,28		
RECETTES TOTALES CUMULEES		2 144 169,32	112 850,00	2 255 999,32	2 162 009,10	2 337 789,15	89 993,59	8,13

12

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2020 – BP 2021	BP 2020 - BP 2021
013	- 6 500 €	0 €
70	+ 69 000 €	- 43 500 €
73	+ 21 500 €	+ 25 000 €
74	+ 14 000 €	+ 36 500 €
75	+ 2 800 €	+ 2 550 €
77	- 7 250 €	- 1 020 €
042	- 5 650 €	- 6 000 €
TOTAL	+ 88 000 €	+ 13 500 €



Correspond aux actions mises en œuvre

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 : + 88 000 €

CHAPITRE 013 : - 6 500 €

Remboursement sur arrêt maladie

CHAPITRE 70 : + 69 000 €

Groupements de commande équipements COVID

Annulation des rattachements 2020. Mauvaise imputation réalisée au chapitre 74

CHAPITRE 73 : + 21 500 €

Encaisse de la taxe de séjour

+ 20 500 € Maison du Tourisme

+ 1 000 € Hébergement

CHAPITRE 74 : + 14 000 €

Subventions sur les actions réalisées, locations de salles et d'hébergement

- 48 000 € Fonctionnement général
- + 32 500 € FMO
- 29 000 € Enfance Jeunesse
- 1 050 € CLIC
- + 18 500 € Hébergement
- 20 000 € Environnement
- + 20 000 € BAFA/BAFD
- + 23 000 € Leader
- 9 700 € Maison du Tourisme
- + 28 000 € Projet Enfance Jeunesse

CHAPITRE 75 : + 2 800 €

Location GLOB'ART Communication et salles

CHAPITRE 77 : - 7 250 €

CHAPITRE 042 : - 5 650 €

Reprises sur subventions

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CA 2020 – BP 2021	BP 2020 - BP 2021
10	- 3 400 €	- 3 000 €
1068	- 31 855 €	- 31 855 €
024		+ 1 020 €
021	+ 28 925 €	+ 6 000 €
040	- 1 800 €	- 780 €
TOTAL	- 8 150 €	- 28 500 €

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : - 8 150 €

CHAPITRE 10 : - 3 400 €

FCTVA : recettes sur dépenses d'investissement 2020
(Ordinateurs, logiciels, autoportée, parquet salle racine)

CHAPITRE 1068 : - 31 855 €

CHAPITRE 021 : + 28 925 €

Transfert de crédits de la section de fonctionnement

CHAPITRE 040 : - 1 800 €

Amortissements : biens finis d'être amortis

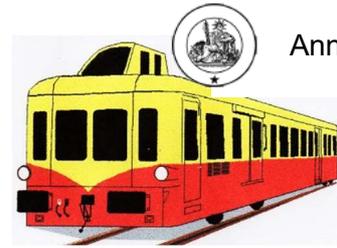
RECAPITULATIF DES ACTIONS DE 2019 A 2021

	CA 2019			BP 2020			CA 2020			BP 2021			Explications BP 2021
	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	
Location de salles	0,00	1 059,00	1 059,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	702,00	702,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
BAFA / BAFD	-30 445,51	36 329,77	5 884,26	-45 550,00	45 250,00	-300,00	-14 913,15	15 810,96	897,81	-35 750,00	35 750,00	0,00	2020 : prévisions : 4 sessions 90 stagiaires. Réalisé : 2 sessions : 9 stagiaires 2021 : 4 sessions : 50 stagiaires
Centre de séjour	-109 390,92	25 419,71	-83 971,21	-132 800,00	23 700,00	-109 100,00	-91 083,83	15 895,25	-75 188,58	-132 600,00	22 200,00	-110 400,00	dépenses obligatoires maintenance, entretien et travaux 2019 : 17 500 € (baie vitrée 11 000 €, rideaux 5 000 €, armoire froide 1 500 €) 2020 : parquet salle racine 8 000 € Non réalisé en 2020 reporté en 2021 : vaisselles 5 000 €, réfection chambres double et SDB 20 000 € 2021 : audit 3 000 €
CLIC	-155 953,16	161 287,17	5 334,01	-182 650,00	174 785,00	-7 865,00	-141 585,67	164 001,16	22 415,49	-177 470,00	161 680,00	-15 790,00	2020 : actions collectives réalisées partiellement. Coordinatrice : vacance de poste 3 mois 2021 : actions collectives, réorganisation du service : conseillère à temps complet et recrutement assistante administrative
CODEV	-636,51	0,00	-636,51	-9 000,00	0,00	-9 000,00	-376,75	0,00	-376,75	-22 540,00	0,00	-22 540,00	2 000 € de fonctionnement. Augmentation du temps de travail de l'assistante (CODEV unique sur le territoire)
Communication	-35 325,77	1 192,40	-34 133,37	-32 960,00	445,00	-32 515,00	-25 056,79	1 196,67	-23 860,12	-36 250,00	0,00	-36 250,00	2020 : Projets de communication non réalisés
Enfance jeunesse	-12 402,47	14 925,72	2 523,25	-41 460,00	26 500,00	-14 960,00	-35 631,44	28 766,55	-6 864,89	-20 540,00	0,00	-20 540,00	Poste : diminution des heures de coordination liée à la Convention Territoriale Globale
Projets Enfance Jeunesse	-60,00	0,00	-60,00	-20 000,00	14 350,00	-5 650,00	-8 655,81	10 300,00	1 644,19	-38 240,00	38 000,00	-240,00	2020 : actions réalisées partiellement : PSC1, parentalité 2021 : PSC1, parentalité et mobilité
Environnement (PCAET)	-75 141,01	159 171,92	84 030,91	-74 000,00	500,00	-73 500,00	-57 429,33	20 457,81	-36 971,52	-54 250,00	750,00	-53 500,00	2020 : ALEC : convention d'objectif 40 000 € et accompagnement PCAET 11 000 € PCAET : Etude environnementale 5 900 € sur 18 000 €. Non réalisé et reporté en 2021 : organisation ateliers 5 000 €, solde étude environnementale, ALEC 30 000 €
Festival Musique en Omois	-71 838,21	50 483,59	-21 354,62	-82 600,00	54 500,00	-28 100,00	-9 324,48	12 200,00	2 875,52	-71 000,00	44 500,00	-26 500,00	2020 : préparation du festival de musique en omois non concrétisé 2021 : marché attribué à la Biscuiterie
Fonctionnement (réel)	-329 674,28	573 934,36	244 260,08	-370 840,00	561 875,00	191 035,00	-450 443,09	680 302,08	229 858,99	-484 760,00	709 650,00	224 890,00	2020 : équipements COVID collectivité : 112 355 €, arrivée assistante administrative en septembre 2021 : projet de territoire, logiciels travail à distance, validation retraite d'un ancien agent 16 150 €, annulation équipements covid 68 900 €
Fonctionnement (ordre)	-98 605,78	104 393,05	5 787,27	-157 204,11	119 175,00	-38 029,11	-96 684,37	128 539,58	31 855,21	-222 539,15	119 174,87	-103 364,28	amortissements, reprise sur subventions, dépenses imprévues, virement entre sections
Leader	-38 687,53	35 147,02	-3 540,51	-81 800,00	61 500,00	-20 300,00	-48 696,54	32 167,64	-16 528,90	-82 000,00	55 000,00	-27 000,00	2020 : arrivée animatrice en septembre
MAIA	-263 185,03	281 894,35	18 709,32	-292 350,00	280 290,00	-12 060,00	-247 749,10	283 087,26	35 338,16	-291 200,00	280 200,00	-11 000,00	2020 : actions collectives non réalisées
Maison du Tourisme	-447 266,03	444 792,59	-2 473,44	-453 000,00	448 000,00	-5 000,00	-463 716,89	466 560,87	2 843,98	-483 500,00	473 000,00	-10 500,00	2021 : déficit lié à la gestion de la TS et recettes perçues en 2020 à reverser
Ru chailly	-23 551,85	6 494,30	-17 057,55	-33 000,00	9 731,00	-23 269,00	-15 853,08	11 308,16	-4 544,92	-46 500,00	7 500,00	-39 000,00	2019 : Portail, garde corps, défibrillateur, vitrine extérieure 2020 : Autoportée 7 600 € et 4 250 € élagage 2021 : verrière 6 250 €, chaudière JDLF 10 000 €, travaux maçonnerie réfectoire 11 000 €, réfection salle mercier 6 000 €, élagage 2 650 €, divers 2 500 €
Tourisme	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	TFBCO : train touristique
Urbanisme	-31 535,17	176,95	-31 358,22	-98 100,00	0,00	-98 100,00	-31 069,29	0,00	-31 069,29	-133 650,00	0,00	-133 650,00	poste mutualisé avec le pays de l'Ourcq 2020 : évaluation du SCoT reporté en 2021 et provision éventuelle
Résultat	-1 723 699,23	1 896 701,90	173 002,67	-2 112 314,11	1 821 601,00	-290 713,11	-1 743 269,61	1 871 295,99	128 026,38	-2 337 789,15	1 950 904,87	-386 884,28	
reports exercice	-9 384,02	127 094,46	117 710,44	-31 855,21	322 568,32	290 713,11	-31 855,21	290 713,11	258 857,90		386 884,28	386 884,28	
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Résultat d'exécution	-1 733 083,25	2 023 796,36	290 713,11	-2 144 169,32	2 144 169,32	0,00	-1 775 124,82	2 162 009,10	386 884,28	-2 337 789,15	2 337 789,15	0,00	

19

LA DETTE

Aucune dette en cours



CONVENTION DE PARRAINAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT
EN VUE D'UNE EXPLOITATION A DES FINS DE CHEMIN DE FER
TOURISTIQUE SUR LA SECTION DE LIGNE MONTMIRAIL - ARTONGES

Entre

Le PETR - UCCSA (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Union des Communautés des Communes du Sud de l'Aisne) dont le siège est sis, Ferme du Ru Chailly 02650 Fossoy, représenté par Monsieur Olivier DEVRON, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommé « PETR – UCCSA »

d'une part,

Et

L'association « Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'OMOIS » (TFBCO) dont le siège est sis, Mairie 02330 Condé en Brie, représentée par Monsieur Yves COQUEL, en sa qualité de Président, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Ci-après dénommé « TFBCO » ou « l'exploitant »

d'autre part,

Après avoir rappelé que :

TFBCO est une association loi de 1901, ayant pour objet de défendre la culture ferroviaire, notamment par, l'organisation de circulations touristiques ferroviaires dans les secteurs dits de l'OMOIS et de la Brie Champenoise.

Dans le cadre de son projet de train touristique entre MONTMIRAIL et MEZY-MOULINS, TFBCO a fait l'acquisition, d'un autorail X3926-série X3800 surnommé « Picasso » et de la gare de MONTMIRAIL.

Pour favoriser l'utilisation à des fins touristiques et historiques de lignes du Réseau Ferré National (RFN) en application de l'article 20 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, SNCF RESEAU peut mettre à disposition d'une collectivité territoriale ou de plusieurs d'entre elles regroupées en syndicat, une ligne ou section de ligne du RFN, pour la mise en œuvre d'une exploitation touristique sur cette ligne ou section de ligne.

La société VFLI (Voies Ferrées Locales Industrielles) a signé le 7 mai 2013 avec SNCF RESEAU (anciennement dénommé Réseau Ferré de France) une convention d'occupation temporaire (COT) et une convention de raccordement au réseau ferré national autorisant VFLI à utiliser la ligne ferroviaire entre Artonges et Montmirail afin de desservir son atelier de maintenance du matériel roulant. Cette convention délègue à VFLI la gestion, la maintenance et l'exploitation de la ligne.

En parallèle, TFBCO s'est rapprochée de SNCF RESEAU et de VFLI pour bénéficier des dispositions susmentionnées et mettre en œuvre une exploitation touristique sur la section d'Artonges (département 02) à Montmirail (département 51), entre les PK 17+135 et 25+690 de la ligne n°18023 de MEZY à MONTMIRAIL, section de ligne du RFN qui ne figure pas au Document de Référence du Réseau et non ouverte à la circulation commerciale.

Pour mener à bien son projet, d'un autorail touristique entre Montmirail et Mézy-Moulins, TFBCO a sollicité le soutien et l'accompagnement des collectivités locales desservies par le train touristique.

ARTICLE 1 : RAPPEL DU CONTEXTE

Article 1.1 : Convention de mise à disposition

Une convention de mise à disposition de la ligne d'ARTONGES à MONTMIRAIL en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique a été signée le 14 septembre 2018 entre VFLI, TFBCO et les collectivités locales : le PETR - UCCSA et la Commune de MONTMIRAIL.

Article 1.2 : Arrêté préfectoral

Un arrêté préfectoral autorisant la circulation et la mise en exploitation touristique de la ligne d'Artonges (Aisne) à Montmirail (Marne) par l'Association Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'OMOIS (TFBCO) a été signé conjointement le 12 octobre 2018 par Messieurs les Préfets du département de l'Aisne et du département de la Marne.

Au vu de:

- l'instruction du dossier de demande de circulation par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidé (STRMTG)
- la convention d'occupation temporaire (COT) et la convention de raccordement au réseau ferré national signées entre VFLI et SNCF RESEAU
- la consigne locale opérationnelle (CLO)
- la convention tripartite entre VFLI, les collectivités territoriales : le PETR-UCCSA et la Commune de Montmirail, et le TFBCO.

-le dossier de sécurité (DS), le règlement de sécurité (RSE), le règlement de police de l'exploitation (RPE) et les documents de formation du personnel annexés à la demande d'autorisation de l'exploitation touristique déposée par l'Association TFBCO.

-le rapport de sécurité de l'organisme qualifié et agréé (OQA)

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Il est rappelé le titre V « STIPULATIONS FINANCIERES » de la convention de mise à disposition de la ligne, et notamment l'article 14 : Redevances : l'utilisation de la ligne donne lieu au paiement par l'exploitant à VFLI, sur présentation de facture, d'une redevance annuelle. La participation financière de l'exploitant a été déterminée sur la base des tonnes circulées.

Cette convention souligne également que « Pour mener à bien son projet d'un autorail touristique entre Montmirail et Mézy-Moulins, TFBCO a sollicité le soutien et l'accompagnement des collectivités locales desservie par le train touristique »

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Article 3.1 : Engagements TFBCO

L'Association TFBCO s'engage à faire circuler son autorail Picasso durant 2021, selon les conditions sanitaires en vigueur. A la suite de son année d'exercice, elle présentera au PETR – UCCSA un bilan financier et d'activité.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'association en informe le PETR – UCCSA sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'association TFBCO fera apparaître le logo du PETR – UCCSA sur tous les supports de communication liés au projet.

Elle s'engage à se rapprocher des offices de tourisme de chaque territoire pour favoriser la cohérence et l'intérêt touristique local.

Article 3.2 : Engagements PETR- UCCSA

Le PETR - UCCSA participe financièrement à une hauteur de 5 000 Euros.

Le PETR - UCCSA s'engage à verser la subvention même si l'activité n'a pas pu être réalisée en raison de la crise sanitaire du covid 19.

Article 4 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par l'association TFBCO sans l'accord écrit du PETR – UCCSA, celle-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir entendu ses représentants.

Le PETR – UCCSA contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, Le

PETR – UCCSA peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 5 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 6 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 7 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif d'Amiens.

Fait en deux exemplaires,

Fossoy, le

Le Président du PETR - UCCSA

Olivier DEVRON

Le Président du TFBCO

Yves COQUEL